

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué le 26 mars 2019, s'est réuni le 2 avril 2019 à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Lucien BRUYAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Marc GADOUD, M. Fabrice FOND, M. Christophe BROSSON, Mme Valérie MASIULIS, M. Stéphane SABOT, Mme Yvette BONNARD, M. Joël BALLAS

Secrétaire de séance : Mme Valérie MASIULIS

Membres absents excusés : Mme Régine DUC

SEANCE DU 19 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 février 2019.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les taux d'impositions 2019 à savoir :

Taux de Taxe d'Habitation : 10,22% - Base : 710 100 €

Produit pour la commune : 72 572 €

Taux de Taxe Foncière Bâtie : 10,85%- Base : 431 300 €

Produit pour la commune : 46 796 €

Taux de Taxe Foncière N.B. : 28,18%- Base : 53 300 €

Produit pour la commune : 15 020 €

Total des produits pour la commune : 134 388 €

PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les charges des différents syndicats auxquels adhère la commune. Il précise que ces charges peuvent être fiscalisées ou budgétisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répartir l'ensemble des charges des syndicats comme suit :

SIVU Piscine de Loire : 9.965,00 € - Budgétisé

Syndicat Les Haies Longes Trèves :

46.678,42 € - Fiscalisé

3.835,00—Budgétisé

Syndicat des Eaux : 2.965,14 € - Fiscalisé

SY.D.E.R. : 42.965,59 € - Fiscalisé

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018 - BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2018 dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par le percepteur de la commune, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 597 275,80 €

Recettes : 639 200,16 €

Résultats de l'exercice : + 41 924,36 €

Résultats de clôture : + 62 582,72 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 279 548,13 €

Recettes : 89.263,76 €

Résultats de l'exercice : - 190 284,37 €

Résultats de clôture : - 51 744,77 €

Affecte les résultats comme suit :

Compte 1068

Excédents de fonctionnement capitalisés : 51 744,77 €

Compte 001

Dép. d'investissement – Report à nouveau : 51 744,77 €

Compte 002 – Dépenses

Report à nouveau fonctionnement : 10 737,95 €

Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 645 030,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 209 979,76 €

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION
2018 - BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET LOGEMENTS

Le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par le percepteur de la commune, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	8 869,17 €
Recettes :	53 530,49 €
Résultats de l'exercice :	+ 44 641,32 €
Résultats de clôture :	+ 44 641,32 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	28 579,63 €
Recettes :	24 914,00 €
Résultats de l'exercice :	- 3 665,63 €
Résultats de clôture :	- 34 077,71 €

Affecte les résultats comme suit :

Compte 1068	
Excédents de fonctionnement capitalisés :	44 641,32€
Compte 001 – Dépenses	
Report à nouveau investissement :	34 077,71 €
Compte 002 – Recettes	
Report à nouveau fonctionnement :	0 €

Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	39 518,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	156 513,71 €

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION
2018 - BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET AMENAGEMENT URBAIN

Le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2018 dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par le percepteur de la commune, qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	174 918,85 €
Recettes :	174 918,85 €
Résultats de l'exercice :	0 €
Résultats de clôture :	- 5 560,40 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	120 845,12€
------------	-------------

Recettes	168 668,85 €
Résultats de l'exercice :	+ 47 963,73 €
Résultats de clôture :	- 49 572,74 €

Affecte les résultats comme suit :

Compte 1068	
Excédents de fonctionnement capitalisés :	0 €
Compte 001	
Déficit d'investissement - Dépenses :	49 572,74 €
Compte 002 – Dépenses	
Report à nouveau fonctionnement :	5 560,40 €

Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	230 677,90 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	120 845,12 €

REPLACEMENT DU PORTAIL DU CIMENTIERE

Le portail du cimetière est en très mauvais état et l'entrée principale du cimetière a dû être interdit aux visiteurs par mesure de sécurité. De plus, le poids de ce portail ne permet pas l'accès aux handicapés. Monsieur le Maire propose de le remplacer par un neuf et d'en profiter pour élargir le passage afin de permettre aux véhicules des entreprises de pompes de pénétrer plus facilement dans le cimetière. Il est ensuite prévu de déplacer l'ancien portail sur le mur nord du cimetière afin qu'il serve de décoration et de préserver ce patrimoine

Il présente au Conseil Municipal un devis de ferronnerie comprenant l'installation du nouveau portail et le déplacement de l'ancien pour un montant de 6350 € H.T. et un devis de maçonnerie de 5220 € H.T.

Il précise qu'une subvention de Conseil départemental du Rhône peut être accordée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis présentés par le Maire et sollicite une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 50 %, soit 5785 €.

RENOVATION DES BOISERIES DE L'ECOLE

Les boiseries extérieures de l'Ecole communale « La Clef des Champs » sont en très mauvais état. Il est urgent de les rénover afin que la situation ne devienne plus inquiétante et nécessite une plus grande



rénovation. De plus, des portes de l'école très lourdes sont difficilement maniables par les écoliers et présentent un danger pour les enfants.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis d'une entreprise de plâtrerie peinture d'un montant de 27.100 € H.T. pour la rénovation des peintures et le devis d'une entreprise de menuiserie pour les remplacement des huisseries pour un montant H.T. de 12.900 € H.T.

Il précise qu'une subvention de Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes peut être accordée pour un montant de 10.000 € pour ces travaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis présentés par le Maire et une subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 10.000 €

AVANCE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES JEUNES LOUPS »

L'association « Les Jeunes Loups » gérant le centre de loisirs de Longes, Ste Croix en Jarez et Pavezin a des difficultés financières. C'est pourquoi, elle demande aux trois communes une avance exceptionnelle de 1.000 € par commune sur la participation annuelle à venir.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal octroie une avance exceptionnelle de 1.000 € à l'association « Les Jeunes Loups »

REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le plan communal de sauvegarde a été établi le 28 juin 2011. Or celui-ci doit faire l'objet d'une mise à jour au moins tous les cinq ans.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du bureau d'études GERISK qui avait établi le PCS en 2011. Il propose la mise à jour du PCS pour un montant de 1890 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confie la mission de mise à jour du PCS au bureau d'études GERISK.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2019.

Il ne donne pas suite pour l'organisme suivant :

- MFR Chaumont

ALIENATION DE CHEMINS RURAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide qu'encas d'aliénation de chemins ruraux, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur ; le terrain étant cédé à l'euro symbolique.

RECEPTION TELEPHONIE MOBILE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- D'une demande de la société ORANGE pour installer une antenne pour améliorer la réception de la téléphonie mobile ; deux sites seront étudiés par le prestataire de service de ORANGE :
 - ⇒ Le site du Complexe du Fautre
 - ⇒ Le Col de Chassenoud

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- D'une conférence à Rive de Gier le Samedi 27 avril 2019 à 14h30 « Résistantes et Résistants de la vallée du Gier »
- Du résultat du spectacle dans le cadre du « Festival de l'Humour »
- De la participation de la population à « Pilat Propre » : 25 adultes, 4 enfants

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 22h30**